



Conseil communautaire à la Communauté de communes du Val d'Égray

4 mars 2008

L'an deux mille huit, le quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes du Val d'Égray, dûment convoqué le vingt cinq février deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : MM. AUTET, JARRIAU, LEMOTHEUX, M^{mes} CHAIGNE, MATHIS, HARRAULT, RICHARD, MM. BAUDET, BERTHOD, BONNIN, DEBROU, DELOUVEE, DROCHON, DUTAUD, FERRON, MARTIN B., MARTIN P., MOREAU, PIGEAU, SUIRE.

Excusés : M MARTIN A., M^{me} BEAUFFRETON

Secrétaire : M. LEMOTHEUX

I – ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHÉ DES ATELIERS RELAIS

Monsieur le président expose à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir les offres des entreprises pour la construction des ateliers relais. Pour ne pas prendre plusieurs semaines de retard sur un dossier qui fait l'unanimité, il a paru intéressant de faire un conseil communautaire spécial avec ce sujet unique avant la fin de la mandature. Le président passe alors la parole à M. LEMOTHEUX qui présente les conclusions de la commission d'appels d'offres réunie le 4 mars 2008.

Le lot 4 Bardage bois est infructueux en raison de l'absence d'offres. Un avis de publicité va être relancé et des entreprises rappelées suivant une procédure de marché adapté.

Pour le Lot 1 « Terrassements – voirie », les options relatives à l'aménagement des espaces situés devant et derrière le bâtiment sont retenues. L'estimation proposée au stade du DCE est dépassée avec l'intégration de ces aménagements qui sont indispensables à l'utilisation des bâtiments par les entrepreneurs.

Monsieur LEMOTHEUX présente les résultats de la consultation pour la construction de 3 ateliers relais sur la ZAE de Montplaisir et les propositions de la commission d'appels d'offres réunie le 4 mars 2008 :

Liste des entreprises retenues par lot (montant HT)

Lot 1 : Terrassements – Voirie avec options A et B : BONNEAU :	117 263,10 € HT
Lot 2 : Maçonnerie – enduits extérieurs : CLAZAY CONSTRUCTION	119 242,53 € HT
Lot 3 : Charpente métallique : CMSP	39 858,59 € HT
Lot 4 : Bardage bois : lot infructueux	
Lot 5 : Bacs acier – étanchéité : OUEST ETANCHE	50 717,10 € HT
Lot 6 : Bardage métallique : SMAC ACIEROID	48 779,91 € HT
Lot 7 : Portes sectionnelles : CMB	11 253,00 € HT

Lot 8 : Menuiseries extérieures – fermetures : ROBIN CLAUDE	14 228,00 € HT
Lot 9 : Menuiseries intérieures : CEMPI	16 898,50 € HT
Lot 10 : Plomberie – Sanitaires : AUGER SARL	19 631,64 € HT
Lot 11 : Electricité : STECO	46 003,29 € HT
Lot 12 : Plâtrerie – isolation : MOTARD	12 936,98 € HT
Lot 13 : Carrelage – Faïence : BOSSARS SARL	12 569,70 € HT
Lot 14 : Peintures – revêtements muraux, sols collés : GRIMAUD	7 711,80 € HT
Lot 15 : Faux plafonds : TECHNI PLAFONDS	4 387,80 € HT
Lot 16 : Enseignes : OUEST GRAVURE	3 019,00 € HT

Il est précisé que les options A et B correspondant à l'aménagement des espaces extérieurs ont été retenus dans le Lot 1 : Terrassements et Voirie. Il s'agit des aménagements des espaces extérieurs situés à l'avant et à l'arrière du bâtiment.

Le montant des travaux est de 524 500,94 € HT soit 627 303,12 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

- retiennent les propositions de la Commission d'Appel d'Offre,
- retiennent les options A et B pour le lot 1,
- autorisent le président « pouvoir adjudicateur » à signer le marché pour les lots fructueux.

Monsieur LEMOTHEUX expose que suite à la consultation concernant le lot n°4 Bardage bois pour la construction de 3 ateliers relais sur la ZAE de Montplaisir, la commission d'appel d'offres réunie le 4 mars 2008 a constaté qu'aucune offre n'avait été déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à lancer une consultation pour le Lot 4 selon la procédure de marché négocié.

II – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FERRON souligne le travail de M. BONNIN, Président du SIVU du plan d'eau de Cherveux - St Christophe sur Roc. Un accord a été trouvé avec les acheteurs et la vente du plan d'eau aura lieu le 6 mars 2008 pour un montant de 235 000 euros.

M. BONNIN précise que le montant du « restant dû » s'équilibre approximativement avec le montant de la vente.

L'exploitation du site devrait commencer dès cette année.

L'autorisation (ou non) de la baignade dans le lac fera l'objet de débat en comité syndical.

Monsieur AUTET remercie les membres du Conseil communautaire et lève la séance.